



5981 - Regroupement familial au paradis

question

Est-ce que la femme rencontrera son mari au paradis? Est-ce que les couples d'ici-bas auront le choix de se reconstituer?

la réponse favorite

Louange à Allah.

1. Oui, la femme sera avec son mari au paradis. Mieux elle y sera rejointe par sa progéniture des deux sexes pourvu qu'elle soit musulmane. Cet avis est fondé sur les propos du Très Haut: **Ceux qui auront cru et que leurs descendants auront suivis dans la foi, Nous ferons que leurs descendants les rejoignent. Et Nous ne diminuerons en rien le mérite de leurs œuvres, chacun étant tenu responsable de ce qu'il aura acquis.** (Coran, 52/21). Et on lit dans la prière des anges porteurs du Trône: **Seigneur! Fais-les entrer aux jardins d'Eden que Tu leur as promis, ainsi qu'aux vertueux parmi leurs ancêtres, leurs épouses et leurs descendants, car c'est Toi le Puissant, le Sage.** (Coran, 40:8). Ce qu'Ibn Kathir commente en ces termes, « C'est-à-dire : réunis les tous afin qu'ils se réjouissent d'être regroupés dans des appartements contigus, conformément aux propos du Très Haut: **Ceux qui auront cru et que leurs descendants auront suivis dans la foi, Nous ferons que leurs descendants les rejoignent. Et Nous ne diminuerons en rien le mérite de leurs œuvres, chacun étant tenu responsable de ce qu'il aura acquis.** C'est-à-dire nous leur avons attribué des rangs égaux afin qu'ils se réjouissent. Nous n'avons pas rétrogradé les supérieurs, mais nous avons promu les auteurs d'actions incomplètes pour les rendre égaux à ceux ayant accompli beaucoup plus par notre grâce. Saïd ibn Djoubayr a dit: « Quand le croyant entrera au paradis, il demandera où est son père, son fils et son frère. Et on lui dira : ils n'ont pas accompli des œuvres les hissant à votre niveau. Il dira alors: **Je n'ai oeuvré que pour moi et pour eux.** Alors, ils seront hissés à son rang. » (Commentaire d'Ibn Kathir, 4/73).



2. Nous ne croyons pas que ceux qu'Allah fera entrer au paradis et purifiera leurs coeurs choisiront de se séparer au lieu de rester ensemble.

3. Le célibataire ici-ba sera marié par Allah le Très Haut avec une personne dont il se réjouira de la compgnie. Les réjouissances ne seront pas réservées aux mâles. Bien au contraire, mâles et femelles les partageront. Et le mariage en fait partie. » (Voir Madjmou' Fatawa Ibn Taymiyya, 2/53).
Pas de célibataire au paradis. Allah le sait mieux.